

ABSENCE D'UN OFFICIER PUBLIC.

DEMANDE DE RAPPORT.

M. RYKERT : Je demande un état du nombre de jours pendant lesquels un monsieur James A. McMahon, commis dans le bureau du paie-maître du canal Welland, a été absent pendant les années 1877 et 1878 ; le nombre de jours durant lesquels il a touché son salaire du département des travaux publics, et aussi copie des lettres qui l'ont autorisé à s'absenter pendant ce laps de temps, soit pour lui permettre de se mêler d'élections, soit pour aider certains entrepreneurs favorisés par le gouvernement à obtenir des contrats.

Puisque la question des destitutions est sur le tapis, on me pardonnera peut-être de faire quelques remarques à ce sujet. Il ne faut pas s'étonner de voir le comté de Lincoln, que je représente, s'intéresser à cette question, quand on se rappelle que dans quatre années il y a eu dans ce comté sept élections, provoquées pour la plupart par l'injustifiable intervention des employés de l'ex-gouvernement ; et quand on saura comme moi, que c'est dans mon comté qu'a prêché le premier apôtre de la pureté politique, on verra bien que je parle avec connaissance de cause ; c'est là aussi que la fameuse "brigade du dimanche," réussit à force de zèle à faire déqualifier mon adversaire.

Cependant, si je comprends bien la doctrine exposée il y a quelques années par les honorables députés de la gauche, aucun employé public ne doit intervenir dans les élections.

L'extrait du document que je tiens à la main, et que je vais lire, définit clairement, je crois, les principes de ces messieurs. Le voici :

" Il est criminel au plus haut degré pour un ministre ou pour des ministres, ou pour d'autres serviteurs de la Couronne, de se servir directement ou indirectement dans les élections des députés au parlement, des pouvoirs que peut leur donner la nature de leurs fonctions, et toute tentative d'employer cette influence devra être toujours regardée par la Chambre comme un attentat à sa propre dignité, à son honneur et à son indépendance."

Dans la législature d'Ontario, les honorables messieurs de la gauche ont émis la même opinion relativement à l'intervention des employés publics dans les élections, et ils ont même passé une résolution dans ce sens. En 1873, une discus-

sion eut lieu dans cette Chambre au sujet de monsieur Griffin, un des inspecteurs des bureaux de poste dans la partie ouest du Canada. Pendant le cours du débat, l'honorable chef de l'opposition proposa une résolution qui définit clairement la position prise par les honorables députés de la gauche, et il dit à ce propos :

" Je suis surpris que les honorables députés de l'autre côté de la Chambre puissent songer à défendre cette conduite, dont la conséquence sera l'introduction du système américain."

Quant à moi, M. l'Orateur, je suis entièrement opposé au système américain de renvoyer tous les employés sans de justes causes. Le gouvernement doit voir à ce que ses employés n'interviennent pas dans les élections. Mais pour en venir à la question dont il s'agit, voici les faits : M. McMahon fut placé dans le bureau du paie-maître du canal Welland à une époque où, sans aucun doute, on n'avait nullement besoin de ses services.

Dès qu'il eut mis le pied dans le comté de Lincoln, l'on s'aperçut que l'apôtre était arrivé et qu'il s'était mis à l'œuvre. A chaque élection parlementaire on constata sa présence et comme il avait sous ses ordres trois ou quatre cents employés, son influence devint nécessairement très grande ; l'honorable député de Welland et moi-même nous l'avons sentie. Il est donc temps d'y mettre fin, parceque M. McMahon ne se contentait pas de s'occuper d'élections, il parcourait encore le pays, distribuant partout des promesses de contrats. -

En 1877, quand l'ex-député, le capitaine Norris, disputait le comté à M. Miller, ce M. McMahon prit une part très active à l'élection ; il parla même en public dans un langage très déplacé dans la bouche d'un employé du gouvernement. Trop scrupuleux pour retirer son salaire pendant les huit jours que dura l'élection, il se déloimagea au mois de novembre, ainsi qu'il fut constaté plus tard. Je sais pertinemment que l'année dernière il parcourut le pays aux élections générales pendant deux ou trois mois. On le vit tantôt à Québec, tantôt ailleurs, dans un endroit se mêlant d'élection, dans un autre s'occupant de contrats. Je crois même que ce monsieur est intéressé dans l'entreprise du canal Welland, et qu'il a retiré par ce contra-